



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Alors que l'économie mondiale tente de se remettre des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, le marché canadien se heurte maintenant à de nouveaux défis socioéconomiques qui risquent de creuser encore davantage le fossé en ce qui concerne les infrastructures des Premières Nations. La crise sanitaire mondiale a eu des répercussions trilatérales sur l'industrie du bâtiment, en augmentant les coûts de fabrication, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre qui menacent la capacité des Premières Nations à financer et à achever leurs projets d'infrastructure prêts à démarrer dans tout le pays.

La pandémie a également amplifié le besoin immédiat de s'attaquer à la crise du logement des Premières Nations, car une offre insuffisante de logements entraîne un surpeuplement, ce qui exacerbe les épidémies. Bien que le logement soit un problème immédiat qui doit être résolu, des investissements à l'amont dans les infrastructures sont nécessaires pour permettre la construction de nouvelles maisons, car de nombreuses Premières Nations connaissent encore des problèmes avec leurs systèmes d'eau et d'eaux usées qui ne sont pas adéquats pour soutenir les nouvelles constructions.

En raison de leur situation plus rurale et éloignée, les Premières Nations sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques que leurs voisins urbains. L'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes a forcé les Premières Nations à se déplacer après l'émission d'ordres d'évacuation en raison d'inondations, de sécheresses, de feux de forêt et d'autres phénomènes météorologiques attribuables au réchauffement de la planète. La résilience aux changements climatiques doit être intégrée à l'amélioration continue des infrastructures des Premières Nations dans les réserves et aux efforts visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures.

Le premier ministre Justin Trudeau s'est engagé à combler les lacunes en matière d'infrastructures dans le discours du Trône de septembre 2020 et a adressé une lettre de mandat à la ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC), Patty Hajdu, afin d'y parvenir d'ici 2030. Le Secteur des infrastructures de l'APN continue de plaider en faveur d'investissements majeurs dans les infrastructures critiques et essentielles.



Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Le Secteur des infrastructures de l'APN continue de plaider en faveur d'investissements majeurs de la part du gouvernement fédéral dans des infrastructures essentielles dont le besoin est urgent, ainsi que pour l'élaboration de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations visant l'accès à l'eau potable et à la prestation de services d'infrastructure essentiels adéquats. Les Premières Nations en assemblée ont demandé à l'APN, dans le cadre de la résolution 26/2021 *Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructure d'ici 2030*, d'exhorter le gouvernement fédéral à travailler en partenariat et à tenir des séances de mobilisation concrètes avec les Premières Nations sur les besoins en infrastructure définis par les Premières Nations, et notamment à mener une enquête consacrée aux besoins réels en matière de logement et d'infrastructures et à élaborer conjointement un plan visant à combler les lacunes. Le Secteur des infrastructures de l'APN a entamé un processus préliminaire d'élaboration conjointe avec ses partenaires fédéraux afin de déterminer les coûts associés à la réduction du fossé en matière d'infrastructures, dans le but d'orienter la prochaine présentation du budget fédéral.

Grâce à un plaidoyer soutenu, le gouvernement fédéral a accepté de collaborer avec l'APN à l'élaboration conjointe d'une réforme de la politique sur le fonctionnement et l'entretien (F&E), laquelle a été demandée par l'Assemblée des Premières Nations dans la résolution 82/2019, *Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations*. Ce travail est une priorité absolue pour la réforme du financement des actifs d'infrastructure des Premières Nations. Afin de faciliter la détermination des besoins globaux des Premières Nations en matière d'infrastructure et la réforme de la politique de fonctionnement et d'entretien, le Secteur des infrastructures a réalisé une étude nationale sur les besoins des Premières Nations en matière d'actifs. L'étude informera le Canada sur les besoins d'investissements dans les actifs financés par SAC dans les réserves pour le renouvellement, la modernisation, la croissance et les coûts permanents de F&E de ces actifs. Les données et les justifications de coûts de l'étude orienteront les efforts de réforme de la politique de F&E en cours. D'autres travaux seront menés au fur et à mesure que les résultats de l'étude seront publiés et que les limites seront abordées au cours de la prochaine année civile, dont la question de la résilience aux changements climatiques.



Les travaux du Secteur des infrastructures de l'APN sur la réforme des politiques comprennent un aperçu de la Politique d'appel d'offres de SAC sur les projets d'immobilisations financés par le gouvernement fédéral pour les Premières Nations dans les réserves. Un rapport final contenant des recommandations sur la révision de la politique a été rédigé et soumis à un groupe de techniciens de l'APN. Les recommandations visent à alléger le fardeau administratif et financier des politiques fédérales qui empêchent les Premières Nations de lancer des appels d'offres et de réaliser des projets d'infrastructure de manière efficace.

En outre, le Secteur des infrastructures de l'APN participe à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection contre les incendies dirigée par les Premières Nations, qui tient compte des commentaires des chefs des services d'incendie des Premières Nations de tout le Canada et qui servira à orienter le financement de nos partenaires fédéraux visant à améliorer les ressources de protection contre les incendies dans les réserves.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Le Secteur des infrastructures de l'APN poursuit ses travaux dans quatre domaines principaux.

1) Réforme de la politique de F&E

- La politique actuelle de F&E de SAC pour les actifs financés est obsolète et ne tient pas compte de manière adéquate des coûts de réparation et d'entretien des actifs. Un examen de ses normes de niveau de service est nécessaire.
- La réforme du financement des actifs d'infrastructure des Premières Nations et le respect de l'engagement pris dans le discours du Trône de 2020 de combler les lacunes en matière d'infrastructures pour les Premières Nations d'ici 2030 constituent une priorité absolue pour le Secteur.

2) Planification de la gestion des biens (PGB)

- Le Secteur des infrastructures de l'APN travaille à l'élaboration d'une approche de la planification de la gestion des biens (PGB) dirigée par les Premières Nations, en s'appuyant sur les engagements passés, et en renforçant notre conscience et notre connaissance collectives de la gestion des actifs et du rôle que la PGB joue dans la prise de décision concernant le financement des biens. En 2022, le Secteur des infrastructures a organisé sa première Conférence nationale annuelle sur la gestion des biens, laquelle a permis de promouvoir l'approche de la planification de la gestion des biens en ce qui concerne les infrastructures des Premières Nations sur les réserves.



3) Étude nationale sur les besoins en actifs des Premières Nations

- Pour bien comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les Premières Nations, il faut d'abord définir les lacunes en matière d'infrastructures. L'étude nationale sur les besoins des Premières Nations en matière d'actifs permettra de recueillir des données, de dresser la liste des actifs actuels des Premières Nations et de préparer une analyse des besoins actuels et futurs en matière d'infrastructure.
- Le Secteur continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour déterminer les besoins en infrastructures des Premières Nations dans tous les domaines (immédiats et futurs), y compris les besoins en matière de fonctionnement et d'entretien pour protéger pleinement tous les actifs.

4) Comblent le déficit d'infrastructure d'ici 2030

- Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, 25,9 millions de dollars ont été octroyés pour accélérer l'engagement décennal du gouvernement à combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones en facilitant l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure avec des partenaires autochtones, ce qui permettra de commencer à satisfaire aux besoins essentiels des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Le Secteur continuera à travailler avec SAC pour s'assurer que le processus de mobilisation et d'élaboration conjointe respecte l'orientation fournie par la résolution de l'Assemblée des Premières Nations visant à combler le déficit d'infrastructure.